



Reconnue d'utilité publique



LIVRET D'ACCUEIL

Résidence autonomie - **Givors**



Bienvenue à vous !

Toutes les équipes de la résidence *Saint-Vincent* vous souhaitent la bienvenue.

Chaque personne est là pour que votre installation et votre quotidien se passent au mieux dans le confort et la sécurité.

Les informations contenues dans ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de l'établissement, la manière dont se déroulent les repas, les activités qui vous sont proposées et les modalités de prise en charge des soins. Nous vous

invitons à lire ce livret d'accueil et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre en détail à vos questions.

Confort, sécurité et bien-être sont les buts de notre travail et de notre présence auprès de vous, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

La direction



**L'établissement propose 28 appartements et accueille
des personnes âgées autonomes, seules ou en couple.**



Votre cadre de vie

Située au centre-ville de Givors, à une vingtaine de kilomètres de Lyon, la résidence *Saint-Vincent* bénéficie d'un environnement dynamique et agréable sur les bords du Rhône, à proximité de la mairie et de la place du marché.

Elle doit son nom à la maison de retraite médicalisée *Saint-Vincent* qui se trouve sur le même site.

Elle propose 28 appartements et accueille des personnes âgées autonomes, seules ou en couple.

Les membres de l'équipe sont tous des professionnels aux compétences reconnues pour que, de l'assistante administrative au médecin en passant par l'agent d'entretien, vous soyez chaleureusement entouré(e) et que votre vie quotidienne se déroule dans le respect de vos droits et libertés.



Chez vous, pour vous

D'une superficie de 20 à 60 m², les logements sont tous équipés d'une salle d'eau adaptée à votre confort, avec lavabo, douche et toilettes.

Pour que vous vous sentiez en sécurité, nous mettons à votre disposition un système d'appel d'urgence. Vous pouvez entrer en contact aussi souvent que nécessaire avec une personne de l'équipe de télésurveillance.

Vous pouvez aménager votre appartement à votre guise avec votre mobilier et vos objets personnels. Vous pouvez même, sous certaines conditions, y amener votre animal de compagnie.

Télévision et téléphone peuvent être installés si vous le désirez. L'installation de ces appareils sera effectuée par vos soins.

Dans votre logement, vous êtes chez vous, vous recevez votre famille ou vos amis quand vous le désirez, dans le respect des horaires indiqués dans le règlement de fonctionnement de l'établissement. Pour entrer, le personnel doit frapper à votre porte et attendre d'y avoir été invité pour ouvrir.

À tout moment, vous pouvez sortir pour aller vous promener, déjeuner à l'extérieur avec vos proches et même partir en week-end. Prévenez-nous simplement de votre absence.

À savoir

- **L'entretien des parties communes** est réalisé quotidiennement par les équipes de l'établissement. Vous êtes responsable du nettoyage de votre logement avec l'aide de prestataires extérieurs si nécessaire (frais à votre charge).
- **Les travaux quotidiens** de la résidence et des espaces extérieurs sont pris en charge par l'agent d'entretien.
- Vous disposez, dans le hall d'entrée, d'une boîte aux lettres personnelle. Vous pourrez relever **vos courriers** quand vous le souhaitez.
- L'établissement voisin comporte un **salon de coiffure** et la coiffeuse est présente une fois par semaine (présentation annexe facturée). Vous pourrez également faire appel à votre coiffeur habituel, si vous le souhaitez.
- Vous pouvez faire intervenir les prestataires extérieurs de votre choix (**infirmier, auxiliaire de vie, kinésithérapeute, pédicure-podologue**, etc.). Les frais seront à votre charge.





Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

Votre bien-être

Les salariés de la résidence *Saint-Vincent* sont là pour assurer votre bien-être. En charge de l'hôtellerie et de l'administration, toute l'équipe est sous la responsabilité de la direction de l'établissement.

Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

Une cuisine équilibrée et savoureuse

La cuisine est dirigée par un chef cuisinier que nous vous invitons à rencontrer avec vos proches si vous le souhaitez. Il garantit des menus variés, équilibrés et savoureux, qui tiennent compte des régimes prescrits par votre médecin traitant, ainsi que des recommandations de la commission de restauration. Tous les menus sont élaborés sur place et leur préparation respecte les normes d'hygiène de la restauration.

Invitez vos proches aussi souvent que vous le souhaitez. Il suffit d'informer le secrétariat au minimum 48 heures à l'avance.

Le déjeuner est servi au restaurant sur inscription. Le dîner vous est également proposé « à emporter ».

Horaires des repas :

- le déjeuner de 11h30 à 13h ;
- le dîner sur demande.

Vos activités

Quelles activités préférez-vous ? Des ateliers pour exercer votre mémoire ? Des activités manuelles, comme la peinture ? Ou encore confectionner un gâteau, participer à une chorale, pratiquer de la gymnastique douce pour vous maintenir en forme ?

Notre programme d'animations, organisé en lien avec la maison de retraite médicalisée *Saint-Vincent*, est varié : ateliers mémoire, chant, jeux de société, travaux manuels, lecture du journal, projections de films, repas à thème, gymnastique adaptée, sorties au parc...

Des rencontres sont régulièrement proposées avec les élèves des écoles voisines, les résidents d'autres maisons de retraite du secteur et des bénévoles.

Toutes ces activités sont mises en place par un animateur professionnel dans le seul but que vous y preniez du plaisir. Vous n'avez aucune obligation d'y participer.

Le programme est affiché à l'accueil et dans les ascenseurs de l'établissement.

À tout moment, pour bavarder, regarder la télévision ou partager une collation, le salon du troisième étage est à votre disposition.

Toutes les activités sont proposées dans le seul but que vous y preniez du plaisir.





Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.

Un accompagnement de qualité

L'établissement *Saint-Vincent* est une résidence autonomie, véritable substitut de votre domicile. Vous pourrez faire intervenir chez vous les services d'aides et de soins de votre choix.

Vous avez, par ailleurs, l'entière liberté de conserver ou de choisir votre médecin traitant.

Votre dossier médical est transmis au médecin coordonnateur de la maison de retraite médicalisée voisine et protégé par le secret médical. Vous disposez d'un droit d'accès à votre dossier conformément aux dispositions de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé(e), vous retrouverez votre appartement à la résidence lorsque vous reviendrez.

Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter la direction ou le personnel d'accompagnement avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. En cas de perte d'autonomie, vous disposez d'un accès prioritaire à la maison de retraite médicalisée *Saint-Vincent*.

Accueil et prise en charge

Avant votre arrivée, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer et de voir ensemble comment vous alliez vous installer.

Rappelons les informations pratiques et les papiers nécessaires le jour de votre venue :

- votre pièce d'identité ;
- votre carte d'assuré(e) social(e) et un justificatif d'affiliation à un organisme complémentaire ;
- votre dossier médical, fourni par votre médecin traitant ;
- vos justificatifs de ressources (dernier avis d'imposition).

Les tarifs mensuels complets des prestations et services vous sont indiqués dans une fiche remise en annexe de ce livret.

En fonction de votre état de santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'aide personnalisée au logement (APL) ;
- l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et des règlements en vigueur. Cette assurance couvre votre responsabilité civile.

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

Une équipe à l'écoute

Pour vous, le service administratif est ouvert en semaine de 9h à 17h.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérénité. En cas de problème, la direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Vous pouvez adresser vos suggestions sur le fonctionnement de l'établissement au **Conseil de la Vie Sociale** qui est composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, ainsi que de représentants de l'établissement.

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrions souhaiter recueillir votre avis par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Vous serez amené(e) à participer à l'élaboration de votre projet de vie. Il vous permettra de faire part de vos attentes, de vos besoins et de vos aspirations.

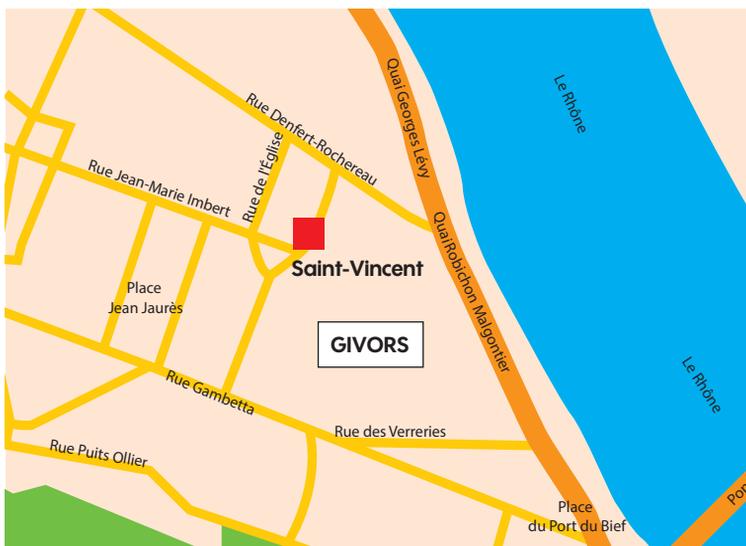
Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, vous sont remis, en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, la notice d'information relative à la personne de confiance et le règlement de fonctionnement de l'établissement. En cas de besoin, vous pouvez faire appel à une personne qualifiée pour défendre vos droits. Si votre état de santé le nécessite, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe et dispense des formations à ses salariés sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalement de maltraitance : le 3977.

Accès à vos données personnelles informatisées

- Vos données personnelles peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de vos données nominatives.
- Vous avez le droit d'obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations qui vous concernent sur demande adressée aux personnels habilités.



Décembre 2017. Crédit photo: Valérie Coutron. Réalisation: tand'M.

Moyens d'accès : de Lyon ou Marseille : prendre l'A7, puis l'A47 direction « Givors/Saint-Étienne » et prendre la sortie n° 9.1 « Givors Centre ». Rejoindre par la gauche la rue Victor Hugo et continuer 600 mètres sur la rive droite du Rhône (quai Georges Lévy). De Saint-Étienne : prendre l'A47 et la sortie 9.2 « Givors Centre » et continuer 600 mètres sur la rive droite du Rhône (quai Georges Lévy).

SNCF : gare de Givors-Ville (TER Saint-Étienne/Lyon)

Bus : réseau urbain TCL, ligne 81 – arrêt devant la résidence

Saint-Vincent Résidence autonomie

14 quai Robichon Malgontier - 69700 Givors
Téléphone : 04 78 73 03 26 - Fax : 04 78 73 08 41
Courriel : saintvincent@fondationpartageetvie.org



Reconnue d'utilité publique

La Fondation Partage et Vie, anciennement Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, est reconnue d'utilité publique. Son objet d'intérêt général est la lutte contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie ou au handicap. Avec 117 établissements et près de 6 375 salariés, la Fondation est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire.



fondationpartageetvie.org